

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 juin 2024

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 970

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 26 juin à 16 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Joëlle EICKMAYER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 13

Monsieur le Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC, Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Eliane DELOY, Marie-Paule ZIMMERMANN.
Messieurs Xavier MARQUOT, Christian COSTE, Armand BEGUELIN, Olivier CALAY-ROCHE.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Étaient absents excusés :

Messieurs Jonathan ARGENSON, Michel COMMUNAL et Alain DURAND.

Mesdames Catherine GASPA, Aubierge POULAIN et Françoise NICOLAÏ.

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme GASPA donne pouvoir à Mme ARSAC
M. DURAND donne pouvoir à M. BEGUELIN



**Organisation d'un spectacle
Approbation du budget, fixation du tarif**

LA SEANCE SE POURSUIT

Comme chaque année, le CCAS souhaite organiser un spectacle à l'occasion de la semaine bleue, au mois d'octobre.

Cette année, après consultation, notre choix s'est porté sur le spectacle proposé par l'agence Abee événementielle, une revue de cabaret moderne, ayant pour thème « Tour du monde », un spectacle où les tableaux s'enchaîneront entre ballets, attractions, chansons, performeuse, costumes originaux et chorégraphies contemporaines, pour découvrir le monde comme nous ne l'avons jamais vu.

Le coût de la manifestation pour le CCAS est estimé à 5690.60-€. Dans cette perspective, il est proposé de demander aux spectateurs une participation financière.

Considérant qu'il est nécessaire de définir les tarifs d'entrée de cette manifestation organisée par le CCAS,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget prévisionnel de la manifestation comme suit :

| <i>DEPENSES (en €)</i> | | <i>RECETTES (EN €)</i> | |
|-------------------------------|----------------|------------------------|-------------|
| ARTISTE | | ENTREES | |
| Troupe | 5190.60 | Plein tarif | 3000 |
| DROITS AUTEURS (SACEM) | 500 | | |
| TOTAL | 5690.60 | TOTAL | 3000 |

Hypothèses : 300 entrées plein tarif - Reste à charge CCAS : 2690.60 €

- **FIXE** les tarifs d'entrée comme suit :
 - Entrée des participants : 10 € par adultes, remboursable en cas d'annulation.
- **PRECISE** que ces recettes seront perçues par la régie « Activités diverses du CCAS » et encaissées sur le compte budgétaire 7068.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.